

Bienvenue à l'AEPP !

Voici quelques indications pour vous aider à préparer votre arrivée.

Accueil

Vous pouvez arriver à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit (sauf entre 7h et 9h du matin), à condition de nous indiquer par mail vos jours et heures d'arrivée pour nous permettre de bien vous accueillir.

Pour information, une permanence accueil/téléphone est ouverte 7j/7 de 10h à 12h et de 14h à 18h. Chaque nuit la résidence est gardée et l'accueil ouvert jusqu'à minuit (toute la nuit le samedi).

Accès / horaires

Il n'y a pas de couvre-feu. A votre arrivée, nous vous donnons un badge d'entrée qui vous permet d'entrer librement dans l'immeuble 24h/24.

La salle à manger est ouverte toute la nuit. Cuisine et salle à manger sont fermées chaque matin de 10h45 à 12h pour le ménage.

Bagages / rangements

Si vous habitez en chambre, vous avez une grande armoire (à partager pour les chambres à 2 lits) et un grand tiroir sous le lit. Si vous êtes en duplex, n'amenez pas trop de chose, il y a peu de rangement.

N'encombrez pas votre chambre ou votre duplex avec des bagages vides. Une pièce spéciale (la régie bagages) est prévue pour les stocker.

Le mobilier des chambres et duplex

Dans les chambres, chaque occupant a un bureau, une chaise, un lit tiroir et une étagère.

Moins de bureaux dans les duplex mais l'éventuel travail personnel peut se faire dans la "salle d'études" ou en cas d'indisponibilité dans la salle commune, les deux sont ouvertes 24h/24.

Attention : ne laissez rien dans les salles d'études (car elles peuvent être ponctuellement occupées par des extérieurs).

Literie

Vous trouverez dans chaque chambre et duplex un matelas avec protège matelas, alèze, oreiller, protège oreiller et une couverture. La maison est bien chauffée mais n'hésitez pas à demander une ou des couvertures supplémentaires si vous êtes frileux(se).

Draps et serviettes : Les résidents à l'année ou de longue durée (séjours de plus d'un mois) doivent les apporter. Les draps sont fournis aux étudiants en court ou moyen séjour (moins d'un mois).

Nous pouvons toujours vous en prêter moyennant une caution de 30 € versée lors de votre arrivée.

La cuisine

La cuisine est équipée de 3 postes de cuisson (plaques), de fours, d'un micro-ondes, d'un congélateur et de grands frigidaire (à votre arrivée vous recevez une boîte en plastique personnelle pour stocker vos produits frais dans les frigidaire). Pour les produits "secs", si vous venez plus de 10 jours vous disposerez d'un casier qui ferme à clef dans la salle à manger.

Nous fournissons les ustensiles, poêles, plats et casseroles. Pour la vaisselle (assiettes, couverts, verre et bol), soit vous l'amenez, soit on vous les prête avec un "kit vaisselle" faisant l'objet d'une caution de 15 €.

SVP : Surtout pas de nourriture dans les chambres, les duplex ou les salles de réunion, Paris est plein de souris très gourmandes et plusieurs pièces offrent un accès sur l'extérieur !

Internet

Nous avons un réseau Wifi maison, accès gratuit. Identifiant et mot de passe vous seront donnés à votre arrivée.

La laverie

La laverie avec lave-linge et sèche-linge est au sous-sol et en accès libre mais vous devez fournir la poudre de lavage.

Les cours et animations

Le grand panneau d'affichage de l'entrée indique les cours organisés au foyer et leurs horaires. Ces cours ont lieu chaque jour dans la grande salle du sous-sol et sont gratuits pour ceux qui vivent à l'AEPP dans la limite de participation fixée avec les professeurs (de 4 à 8 participants AEPP par cours selon les activités).

Les animations et offre de jobs étudiants sont affichées sur le grand panneau situé à droite dans le hall. Toutes les nouvelles importantes sont signalées sur l'ardoise de l'entrée : Pensez à la lire !

Paiements de votre loyer

Important : Le loyer doit être payé d'avance **la première semaine du mois en cours**. Nous vous demandons à tous, sauf impossibilité (étrangers restant trop peu de temps pour ouvrir un compte en France), de payer votre loyer par virement bancaire ou carte bancaire.

Mois incomplet

- Pendant le séjour : La règle est que le mois entier est dû même en cas d'absence de plus de 15 jours dans le mois.

- Mois d'arrivée ou de départ : Pour les mois d'arrivée ou de départ, uniquement si vous avez **prévenu un mois à l'avance par mail** de votre date de départ ou d'arrivée. Les assouplissements suivants sont possibles :

- présence de plus de 15 jours dans le mois : En chambre simple ou double (location au mois) vous payez le mois entier. En duplex (séjours de date à date) vous payez 1/2 mois + 25 € par nuit supplémentaire,
- présence de moins de 15 jours dans le mois : En chambre ou studio : vous payez un demi mois. En duplex vous payez 25 € par nuit de présence.

Formalités administratives et aides au logement

- En arrivant, n'hésitez pas à nous demander une attestation de résidence (elle vous servira pour vos formalités administratives, votre ouverture de compte en banque, votre pass Navigo) et un RIB (pour la mise en place du virement automatique du loyer).
- Aides de la CAF : tous les étudiants présents plus de 4 mois à l'AEPP peuvent demander l'ALS : Le dossier de demande est disponible sur Internet (site de la CAF de Paris ou lien à partir du site du CROUS de Paris, rubrique logement étudiant). Il est à remplir sur internet après votre arrivée. Lorsque vous aurez fait votre dossier sur Internet, la CAF vous donnera une « attestation de résidence en foyer » à nous faire remplir et signer.

Bon voisinage

Nos voisins sont très sensibles au bruit : pensez à ne pas parler trop fort le soir dans le jardin et le patio ou devant la porte d'entrée de l'immeuble (le rendez-vous des fumeurs et de leurs amis !) surtout les soirs de notre dîner mensuel, l'été ou les week-end.

Savoir-vivre

Deux adorables femmes de ménage assurent avec sourire et gentillesse l'entretien de toute la maison. Nous vous demandons de les respecter et de ne pas alourdir leur tâche. Pensez à descendre vos poubelles (à placer dans le local poubelles à gauche de l'ascenseur du rez de chaussée), à ne pas leur laisser une montagne de vaisselle sale ou de débris dans les éviers, à ne pas abandonner bouteilles, cannettes et emballages vides sur les tables de la salle à manger, à ramasser vos mégots.

Invités

Vous pouvez recevoir des visiteurs extérieurs mais ils n'ont accès qu'au rez-de-chaussée ou aux salles du sous-sol. Pour des raisons de sécurité (protection contre des vols éventuels) les étages (y compris le jardin du haut) sont interdits aux non-résidents sauf autorisation spéciale des responsables de la maison ou de l'accueil.

Sauf nouvel épisode COVID (qui nous obligerait à interdire la maison aux non-résidents), vous pouvez recevoir des amis à coucher dans les chambres ou dortoirs, à condition de demander une autorisation au bureau au minimum 3 jours à l'avance. En cas d'accord, nous vous demanderons (pour la sécurité) de remplir une fiche visiteur avec la date du séjour prévu, votre nom et celui de votre invité.

Le prix invité est de 15 € la nuit pour l'invité qu'il dorme dans le lit du voisin absent (avec son accord) ou sur un matelas dans la chambre ou le duplex de son «hôte».

Contrat de résidence

Le contrat de résidence vous est envoyé par mail en même temps que cette note. Merci de prendre le temps de le lire attentivement. Vous devez l'imprimer et nous en rapporter un exemplaire signé le jour de votre arrivée.

Bref, gardons notre maison joyeuse, conviviale et belle

Bienvenue à tous et à toutes !